



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 septembre 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2  
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3  
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4  
Gilles Perron, conseiller au poste n°5  
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

#### 1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 5 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

### 2. VALIDATION DE LA SÉANCE

#### 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no  
2019-140**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no  
2019-141

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 3 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no  
2019-142

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 9 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

#### 5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des travaux publics.

### **5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme**

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

### **5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

### **5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### **5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

## **7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES**

### **7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle**

**Rés. no  
2019-143**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

### 8. AFFAIRES COURANTES

#### 8.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2018.

Le rapport est déposé au conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Rés. no  
2019-144

#### 8.2 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, en main propre le 9 septembre 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 20 août 2019 et le 9 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 49 chèques présentés pour un montant de 139 781.89 \$.

Rés. no  
2019-145

#### 8.3 Dépôt des états financiers 2018 du transport adapté et participation 2019

**CONSIDÉRANT** que la ville de Baie-Comeau nous a déposé son rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-146**

**Rés. no  
2019-147**

**Rés. no  
2019-148**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'approuver le rapport financier 2018;
- ii. De confirmer notre participation au service pour l'exercice 2019

### **8.4 Dossier Hôtel Alouette**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à la majorité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à accorder un mandat à un ingénieur qualifié afin d'évaluer les coûts probables de démolition du bâtiment et de disposition des matériaux;
- ii. De financer cette dépense par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

### **8.5 Dossier 225 rue Vallilée - Lot 5 148 073**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater le directeur général afin dresser un rapport complet, incluant les possibilités de modifications de zonage possibles, et d'en faire rapport au conseil le plus rapidement possible.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 Offre d'achat d'une partie de lot - 5 148 169**

**CONSIDÉRANT** une offre d'achat reçue de M. Jean-Yves Laforge pour l'acquisition d'une partie du lot 5 148 169 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de la municipalité du 2019-09-16, recommandant de refuser de la vente de ces lots appartenant à la Municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la vente d'une partie du lot 5 148 169 du cadastre du Québec, en faveur de M. Jean-Yves Laforge, aux conditions suivantes;
- ii. Le prix de vente est fixé à la valeur de l'évaluation municipale, c'est-à-dire 2.30 \$ / m<sup>2</sup>;
- iii. La partie du lot vendu doit se rendre jusqu'à la limite nord-ouest du lot 5 148 169, dans la prolongation de la limite sud-ouest du lot 5 148 172;
- iv. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge du promettant-acheteur;
- v. Le promettant-acheteur doit remettre un dépôt de 250 \$ au moment de la signature de la promesse d'achat;
- vi. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité l'acte de vente à intervenir dans ce dossier.

### 10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

#### 10.1 Horaire MRC

Le maire informe les membres du conseil qu'exceptionnellement, la 10<sup>e</sup> séance ordinaire 2020 du conseil des maires de la MRC Manicouagan se tiendra à la salle du conseil de la municipalité de Chute-aux-Outardes, le 21 octobre 2020.

---

---

#### 10.2 Guide de prévention des incendies

Le maire informe les membres du conseil qu'un dépliant concernant la prévention des incendies sera réalisé en collaboration avec la MRC de Manicouagan. La direction du service de sécurité incendie compte faire imprimer 1750 exemplaires de ce dépliant.

---

---



Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-149**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2019-150**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.

  
Yoland Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation